

12 mars 2014

Cher Pasteur Obiang Obame

Cette année, le Fonds mondial met en œuvre un nouveau modèle de financement. En tant que partenaires dans la lutte menée contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, nous espérons atteindre un plus grand nombre de personnes touchées par ces maladies et renforcer l'impact global.

S'appuyant sur une démarche plus stratégique axée sur les plans nationaux, le nouveau modèle de financement aidera les pays à mieux planifier les mesures de contrôle de ces épidémies et à offrir la prise en charge et le traitement aux personnes affectées, notamment par le biais d'un renforcement des systèmes de santé. Le nouveau modèle de financement s'appuie sur un dialogue solide au niveau des pays. Ce processus de dialogue rassemble tous les partenaires pour décider comment maximiser l'impact, et examiner de quelle manière les ressources mises à disposition du pays lui permettront d'atteindre ses objectifs.

Dans la plupart des pays, les ressources mises à disposition ne seront pas suffisantes pour atteindre les objectifs finaux. Nous espérons que ceci ne freinera pas la planification, ni le développement de plans stratégiques nationaux et des notes conceptuelles ambitieux. Pour combattre ces maladies, nous devons rester fidèles à nos ambitions. Nous pouvons aller au-delà de ce qui semble possible aujourd'hui, en donnant la priorité sur la maximisation de l'impact.

Le Fonds mondial est basé sur le partenariat et le nouveau modèle de financement manifeste de manière encore plus vive cette réalité. En plaçant la notion de partenariat au cœur de la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le nouveau modèle de financement fait appel au savoir-faire, aux connaissances et à la détermination de chaque personne concernée par cette lutte, et ce pour trouver les solutions les plus appropriées. Tous les partenaires ont à cœur de servir les pays, et de progresser ensemble dans notre mission commune.

Somme allouée au Gabon

Conformément à la décision prise en mars 2014 par le Conseil d'administration du Fonds mondial concernant l'allocation des ressources pour la période 2014-2016, le **Gabon pourrait recevoir 5,3 millions de dollars US pour combattre la tuberculose et renforcer les systèmes de santé (dont 208,014 dollars US restant pour la lutte contre le VIH)**. Cette somme englobe l'intégralité des fonds disponibles auprès du Fonds mondial au 1^{er} janvier 2014, y compris les financements existants. Le Fonds mondial a fixé la somme qui vous est allouée en se basant sur la charge de morbidité du Gabon, son niveau de revenu et plusieurs autres facteurs.

Les pays ne pourront infléchir le cours des épidémies qu'en utilisant de manière novatrice les fonds disponibles pour maximiser l'impact. Les pays sont invités à procéder à une analyse critique de l'utilisation des fonds pour optimiser l'impact souhaité. Sur la base de cette analyse, ils pourront reprogrammer ces fonds de manière significative.

Ces fonds sont disponibles dès à présent. Afin d'accéder aux montants qui vous sont alloués, vous pouvez solliciter un financement au moment qui convient le mieux à votre calendrier national. Nous portons à votre attention que chaque pays doit répondre à l'exigence relative à la « volonté de payer » afin d'accéder à 15 pour cent de ce financement.

La durée de mise en œuvre des subventions est flexible, répondant ainsi au principe d'appropriation par les pays. Nous nous attendons à ce que la procédure aboutissant à la mise à disposition des financements prenne moins d'un an en moyenne, et en tenant compte du dialogue au niveau du pays, de l'élaboration de la note conceptuelle, de l'examen réalisé par le Comité technique d'examen des propositions et par le Comité d'approbation des subventions, de l'établissement de la subvention et, finalement, de l'approbation par le Conseil d'administration. Une subvention classique aura une durée de trois ans, mais le Fonds mondial pourra travailler avec les pays et faire preuve de souplesse au niveau du calendrier afin de réduire considérablement les délais pour obtenir un impact maximal. Ces délais seront fixés en fonction de plusieurs facteurs, à savoir : l'ambition d'obtenir un impact plus marqué et de préserver les acquis ; la question de savoir si le pays a été relativement trop ou pas assez financé jusque-là ; et l'alignement sur les plans et les calendriers nationaux. Le dialogue avec le pays sera le principal outil pour déterminer la durée optimale de la subvention.

L'annexe qui accompagne cette lettre fournit des informations plus détaillées sur certains aspects et étapes critiques dont vous devez tenir compte avant de soumettre une demande de financement au Fonds mondial. Cette annexe comporte des informations importantes à lire en parallèle de la présente lettre.

Le Fonds mondial travaillera en étroite collaboration avec vous à chaque étape du processus de candidature. N'hésitez pas à contacter votre gestionnaire de portefeuille si vous avez des questions sur la marche à suivre pour accéder à vos financements.

Vous accompagner dans la lutte contre ces maladies au Gabon est pour nous un privilège.

Je vous prie d'agréer, Pasteur Obiang Obame, l'assurance de ma plus haute considération.

Mark Eldon-Edington
Chef de division
Gestion des subventions

Annexe

Cette annexe contient des informations plus détaillées sur le nouveau modèle de financement, spécifiques au Gabon.

Informations clés relatives à la somme allouée au Gabon

- **Composantes admissibles :** VIH*, tuberculose, paludisme*, renforcement des systèmes de santé (voir note d'admissibilité ci-dessous)
- **Seuil du financement de contrepartie :** 60 pour cent (contribution du gouvernement au programme de la lutte contre la maladie)
- **Volonté de payer :** le respect de cette exigence conditionne l'accès à 15 pour cent du total de la somme allouée
- **Catégorie de pays :** catégorie 4 (revenu plus élevé, charge de morbidité plus faible)

Tableau 1: Synthèse de l'allocation

Composante admissible	Financements existants ¹ (\$ US)	Nouveaux financements (\$ US)	Somme totale allouée (\$ US)	Proportion de l'allocation (%)	Niveau de l'allocation (sur-allocation) pour la composante
VIH*	208,014	-	208,014	4	-
Tuberculose	-	5,128,597	5,128,597	96	-
Paludisme*	-	-	-	-	-
Total	208,014	5,128,597	5,336,611		

Pour plus de détails et d'information, veuillez-vous référer à ce qui suit.

¹ Les financements existants au 31 décembre 2013 sont pris en compte dans l'allocation de financement. Ils comprennent (1) les financements engagés qui n'ont pas encore été décaissés ; (2) le financement de transition non engagé du nouveau modèle de financement approuvé par le Conseil d'administration et (3) les financements obtenus dans le cadre du système de séries qui n'ont pas encore été engagés (qu'ils aient été ou non approuvés par le Conseil d'administration). Tout financement n'ayant pas encore été approuvé par le Conseil d'administration sera ajusté sur la base des critères de financement en fonction des résultats et pour réaliser les économies imposées par le Conseil d'administration.

Admissibilité

Conformément à la nouvelle politique d'admissibilité, de financement de contrepartie et d'établissement des priorités², le Fonds mondial a déterminé que le Gabon pouvait prétendre à un financement pour la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, et pour le renforcement des systèmes de santé.

*Lors de la dernière revue (Phase II) par le Conseil d'Administration du Fonds mondial, la décision a été prise de cesser de financer les subventions de lutte contre le paludisme et le VIH du Gabon en raison d'une exécution insuffisante des programmes. Conformément à la démarche du Fonds mondial en matière de performance et d'impact stratégique des investissements supplémentaires, associée au fait que le Gabon soit dans la catégorie des « Revenus Moyens Supérieurs », aucune nouvelle allocation n'a été attribuée pour la lutte contre le paludisme et le VIH pour la période 2014-2016. La lutte contre la tuberculose a été jugée prioritaire en raison de sa charge de morbidité extrême.

Votre responsabilité à l'égard du Fonds mondial en matière d'investissement

Pour vaincre les trois maladies, les gouvernements et le Fonds mondial doivent investir ensemble dans des solutions. Afin d'établir les bases qui assureront la pérennité future des programmes nationaux de lutte contre les maladies, le Fonds mondial exige des gouvernements qu'ils soutiennent davantage leurs propres programmes. Veuillez prendre connaissance des exigences ci-dessous qui s'appliquent au Gabon.

Exigences liées au financement de contrepartie

L'accès aux nouveaux financements est subordonné au respect de la politique de financement de contrepartie du Fonds mondial et suppose que les conditions suivantes soient réunies :

1. Le seuil minimal de contribution du gouvernement aux programmes de lutte contre les maladies soutenus par le Fonds mondial est atteint (60 pour cent pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure).
2. La contribution du gouvernement a) aux programmes de lutte contre les maladies soutenus par le Fonds mondial et (b) au secteur de la santé augmente au fil du temps.
3. Des données fiables sur les dépenses consacrées à la lutte contre les maladies et à la santé sont disponibles pour mesurer et contrôler le respect des exigences en matière de dépenses publiques.

Volonté de payer

Pour encourager les pays à augmenter les financements nationaux au-delà du financement de contrepartie minimal exigé, le versement de 15 pour cent de la somme totale allouée est subordonné au respect par le Gabon des engagements liés à la volonté de payer. Ces engagements témoignent de la volonté du gouvernement d'augmenter les dépenses en faveur de la santé et de la lutte contre les trois maladies et feront l'objet de discussions avec votre gestionnaire de portefeuille du Fonds et votre équipe de pays pendant le dialogue au niveau du pays.

²http://www.theglobalfund.org/documents/core/eligibility/Core_EligibilityAndCounterpartFinancing_Policy_f

Sommes recouvrables

Des audits et enquêtes récents ou en cours menés par le Bureau de l'Inspecteur général du Fonds mondial ont amené ou pourraient amener certains bénéficiaires principaux (présents ou anciens) à rembourser des montants au Fonds mondial. De manière générale, le Fonds mondial pourra conditionner l'accès du pays à l'allocation ci-dessus si le Fonds mondial n'est pas satisfait des mesures prises par le pays pour lui rembourser les montants dus.

Catégories de pays

Les pays et le montant des financements auxquels ils peuvent prétendre sont répartis entre quatre catégories, en fonction de leur niveau de revenu et de leur charge de morbidité :

Catégorie 1 : Revenu plus faible, charge de morbidité plus élevée

Catégorie 2 : Revenu plus faible, charge de morbidité plus faible

Catégorie 3 : Revenu plus élevé, charge de morbidité plus élevée

Catégorie 4 : Revenu plus élevé, charge de morbidité plus faible

Pour les catégories de pays, on entend par « revenu plus faible » un revenu national brut inférieur à 2 000 dollars US par habitant, tout ce qui dépasse ce seuil étant considéré comme un « revenu plus élevé ». La charge de morbidité sera « plus élevée » ou « plus faible » selon qu'une mesure composite de celle-ci sera supérieure ou inférieure à un niveau fixé par le Conseil d'administration.

Le Gabon appartient à la catégorie 4 pour la durée de période d'allocation.

Interventions transversales de renforcement des systèmes de santé

Le Fonds mondial ne calcule pas de montant distinct pour les interventions transversales de renforcement des systèmes de santé, auxquelles les pays peuvent toutefois allouer une partie de leur financement. Le financement de ces interventions peut être demandé soit en incluant un ou plusieurs modules d'interventions transversales de renforcement des systèmes de santé dans une ou plusieurs notes conceptuelles pour les maladies admissibles, soit en soumettant une note conceptuelle distincte pour ces interventions, en vue d'obtenir une subvention autonome. Veuillez-vous reporter à la Note d'information sur le renforcement des systèmes de santé³ pour plus de détails, notamment des informations sur l'admissibilité et l'historique des valeurs moyennes d'investissement en faveur du renforcement des systèmes de santé. Investir dans le renforcement des systèmes de santé améliore les synergies entre les programmes spécifiques aux maladies et le système de soins de santé primaires en vue d'assurer une gestion globale des problèmes de santé.

Le Fonds mondial peut envisager un investissement pour le renforcement des systèmes de santé de la part d'un pays de la catégorie 4 à titre exceptionnel.

Vos besoins d'investissements en faveur d'interventions transversales de renforcement des systèmes de santé devraient être basés sur une évaluation analytique des lacunes du système de santé relatives aux programmes du VIH/SIDA, tuberculose et paludisme.

³ Disponible (en anglais) à l'adresse : <http://www.theglobalfund.org/en/fundingmodel/support/infonotes/>

Autres considérations

Dates de début et durée des subventions

Les pays ne peuvent soumettre qu'**une seule** note conceptuelle par demande pour chaque maladie et pour les interventions transversales de renforcement des systèmes de santé auxquelles ils peuvent prétendre. Tous les financements disponibles doivent être pris en considération (nouveaux montants et montants déjà signés) dans la note conceptuelle. Les notes conceptuelles seront des **demandes consolidées** et il est donc important de choisir la date de début la plus appropriée. Les subventions approuvées en cours de mise en œuvre à la date de début choisie pour la subvention devront figurer dans la note conceptuelle consolidée, en plus des nouveaux financements auxquels le candidat souhaite avoir accès.